

Demande d'intervention examens médicaux dans le cadre d'une pratique sportive

helan

Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 25 euros par année calendrier sur les frais d'un examen médical préventif dans le cadre d'une pratique sportive (par ex. un examen de certification sportive ou un test de condition).

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne payant régulièrement les cotisations mutualistes.
- L'intervention n'est accordée que si l'assurance maladie légale ne prévoit pas d'intervention.
- Aucun remboursement n'est prévu pour les analyses de sang, le coaching mental ou les bilans alimentaires.
- Aucun cumul n'est possible avec l'avantage 'Examens préventifs'.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette d'identification à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et signer ce document par un médecin généraliste ou un médecin spécialiste.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par le médecin généraliste ou le médecin spécialiste

Type d'examen :

Montant payé :

Date de l'examen : / /

Date de paiement : / /

Je déclare que le séance est non remboursable dans le cadre de l'assurance maladie légale.

N° INAMI :

Nom et signature et/ou cachet du praticien :

Code de nomenclature : **874075**

